

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau nature et territoire

**Arrêté préfectoral portant composition et nomination des membres
de la commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R.571-70 à R.571-80 ;

Vu le décret n°2000-127 du 16 février 2000 relatif aux commissions consultatives de l'environnement des aérodromes ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, monsieur Georges-François Leclerc ;

Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Nord, madame Fabienne Decottignies ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 1993 portant constitution de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Bondues ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 2022 portant composition et nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Marcq en Baroeul ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2023 portant délégation de signature à madame Fabienne Decottignies, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu les consultations effectuées auprès des organismes et des associations membres ou en vue d'être membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Marcq en Baroeul afin de désigner leurs représentants au sein de ladite commission ;

Considérant la nécessité de renouveler le mandat des représentants ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et de la secrétaire générale de la préfecture du Nord,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition et les représentants des collèges siégeant à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul sont :

- Au titre du collège des représentants des professions aéronautiques :
 - syndicat intercommunal pour la gestion de l'aérodrome de loisirs (SIGAL) : 1 représentant
 - union aéronautique de Lille Roubaix Tourcoing (UALRT) : 1 représentant
 - avianor : 1 représentant
 - école française de parachutisme de Lille-Bondues : 1 représentant
 - Lille planeurs : 1 représentant

- Au titre du collège des représentants des collectivités locales :
 - conseil régional Hauts-de-France : 1 représentant
 - conseil départemental du Nord : 1 représentant
 - métropole européenne de Lille : 3 représentants

- Au titre du collège des représentants des associations :
 - association syndicale libre « domaine du golf » : 1 représentant
 - association syndicale libre « domaine de la vigne » : 1 représentant
 - association syndicale libre du « clos saint georges » : 1 représentant
 - fédération « Nord nature environnement » : 1 représentant
 - association pour le développement de la qualité de la vie à Wambrechies (ADQVW) : 1 représentant

Article 2 – La nomination des membres est reprise en annexe.

Article 3 - Des suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les titulaires de la commission consultative de l'environnement.

Article 4 - Sont invités à participer aux réunions de la commission, à titre consultatif, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France, le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, le chef du service de navigation aérienne Nord et le délégué de l'aviation civile Hauts de France Nord ou leurs représentants.

Article 5 - La commission est présidée par le préfet ou son représentant.

Article 6 - La durée du mandat des membres de la commission consultative de l'environnement représentant les professions de l'aéronautique et les associations est de trois (3) ans à compter de la signature de cet arrêté. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Le mandat des représentants des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat.

Les fonctions des membres de la commission consultative de l'environnement sont gratuites.

Article 7 - Le secrétariat de la commission consultative de l'environnement est assuré par l'exploitant de l'aérodrome.

Article 8 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 9 - L'arrêté préfectoral du 22 mars 2022 sus-visé est abrogé.

Article 10 - Dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux peut être déposé auprès de monsieur le préfet du Nord, 12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 Lille Cedex ;
- un recours hiérarchique peut être déposé auprès de monsieur le ministre de la transition écologique - grande arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia - 92055 La Défense ;
- un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Lille, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 cedex Lille.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique télérécurrs accessible par le site internet www.telerecours.fr. L'absence de réponse par l'administration sur un recours gracieux ou hiérarchique au terme du délai de deux mois vaut rejet implicite. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Article 11 - La secrétaire générale de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission.

Fait à Lille, le **16 JAN. 2024**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Fabienne Decottignies

Annexe : liste des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Lille-Marcq-en-Baroeul (2 pages)

*Annexe à l'arrêté préfectoral modificatif portant nomination des membres
de la commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Lille-Marcq-en-Baroeul*

Collège des représentants des professions aéronautiques

Structure membre de la CCE	Représentant	Qualité
syndicat intercommunal pour la gestion de l'aérodrome de loisirs (SIGAL)	Patrick Delebarre	titulaire
	Pierre Verley	suppléant
union aéronautique de Lille Roubaix Tourcoing (UALRT)	François Stoop	titulaire
	Jean Marc Bougeniere	suppléant
avianor	Maxime Delcambre	titulaire
	Frédéric Descamps	suppléant
école française de parachutisme de Lille-Bondues	Olivier Renoux	titulaire
	Isabelle Sabaty	suppléant
Lille planeurs	Georges Chevalet	titulaire
	Régis Kesteloot	suppléant

Collège des collectivités locales

Structure membre de la CCE	Représentant	Qualité
conseil régional Hauts-de-France	Bernard Gérard	titulaire
	Antoine Sillani	suppléant
conseil départemental du Nord	Loïc Cathelain	titulaire
	Marie Champault	suppléant
métropole européenne de Lille	Sébastien Brogniart	titulaire
	Françoise Goube	suppléant
	Dominique Legrand	titulaire
	Raphaël Charpentier	suppléant
	Jacques Richir	titulaire
	Stanislas Dendievel	suppléant

Collège des associations

Structure membre de la CCE	Représentant	Qualité
association syndicale libre « domaine du golf »	Vianney Legleye	titulaire
	Frédérique Botte	suppléant
association syndicale libre « domaine de la vigne »	Martine Foulon	titulaire
	John Evlard	suppléant

Structure membre de la CCE	Représentant	Qualité
association syndicale libre du « clos saint georges »	Gaétan Blin	titulaire
	Didier Cau	suppléant
fédération « Nord nature environnement »	Francis Vandenberghe	titulaire
	Vincent Thomy	suppléant
association pour le développement de la qualité de la vie à Wambrechies (ADQVW)	Pascal Gorge	titulaire
	Émilie Samoy	suppléant

Vu pour être annexé
à mon arrêté du

Fait à Lille, le **16 JAN. 2024**
Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale


Fabienne Decottignies